

Strasbourg, le 24 octobre 2023

Collectivité européenne d'Alsace

Les principales décisions de la commission permanente pour le Territoire Nord Alsace

Les conseillers d'Alsace se sont réunis vendredi 20 octobre en commission permanente sous la présidence de Frédéric Bierry. Cette séance a notamment permis aux élus de réaffirmer leur soutien aux acteurs des territoires.

Aux côtés des collèges pour un enseignement de qualité

La dotation complémentaire de fonctionnement des collèges du Territoire Nord pour un montant de 97 266 € va permettre de couvrir le surcoût de dépenses de viabilisation, des achats d'équipement et financer des ateliers artistiques, scientifiques et technologiques dans les établissements.

Encourager l'enseignement bilingue

520 000 € sont versés à ABCM Zweisprachigkeit au titre de l'aide à l'enseignement bilingue privé et associatif pour l'année scolaire 2023-2024. ABCM gère 47 classes primaires pour un effectif total de 866 élèves.

Une convention est également passée avec la Communauté de Communes de la Basse-Zorn pour la mise en place d'ateliers de découverte de l'alsacien dans 5 structures périscolaires.

Préserver le patrimoine emblématique alsacien

La Collectivité européenne d'Alsace s'engage pour l'entretien, la restauration et la valorisation du patrimoine emblématique alsacien, enjeu majeur d'attractivité des territoires. **100 000 € sont versés pour la restauration de l'église Saint-Georges de Haguenau**

Renaturer et accompagner les changements climatiques

Une subvention de 23 280 € est allouée aux communes de Lembach et de Woerth au titre du programme *Forêt d'avenir* de la Collectivité pour la replantation d'arbres accompagnant la régénération naturelle.

Contact presse :

Anne Pradines

06 75 55 23 61

anne.pradines @alsace.eu